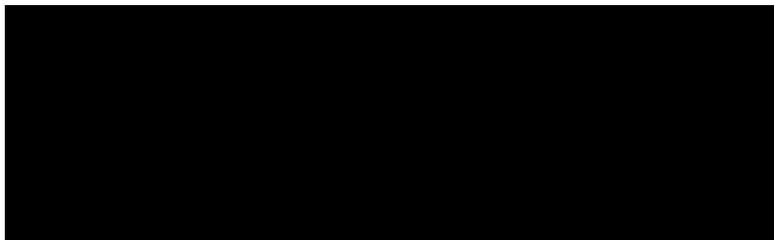


Québec, le 4 mai 2022



Objet : Votre demande d'accès aux documents
N/D : DA-2022-2023-00041

Maître,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 21 avril 2022, visant à obtenir copie de tout document du ministère des Transports approuvant le changement de la réglementation du transport lié au règlement no. 1166 de la Ville de Mirabel.

Vous trouverez ci-joint le document recensé répondant au libellé de votre demande.

Vous trouverez, également annexé à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Veuillez agréer, Maître, nos salutations distinguées.

Le responsable de la Loi sur l'accès aux documents
des organismes publics et sur la protection des
renseignements personnels,



Me Claude Peachy

p. j.